

## ESSAI

### JEAN HAYET-MALO

Le 30 août 1672, en la paroisse Notre-Dame de Ville-Marie, Nouvelle-France, avait lieu le baptême de Marie Beauchamp, fille de Jacques Beauchamp, charpentier, et de Marie Dardeynne. Le parrain était un certain Jean Hayet, résidant de l'Île Ste-Thérèse, et la marraine, Françoise Guillin, femme d'André Trajot, meunier.

Cette date du 30 août 1672 nous révèle la présence de Jean Hayet en Nouvelle-France, estimant qu'il y était déjà depuis un certain temps. Nous n'avons pas trouvé jusqu'à ce jour de documents d'engagement ou d'arrivée de l'ancêtre. C'est le cas pour tant d'autres. Plaise aux chercheurs de faire de nouvelles découvertes pour notre plus grande satisfaction.

En 1972, Doris Horman, auteure d'une monographie de Varennes pour son tricentenaire, dans un passage qui ne manque pas d'attirer notre attention, écrit que dès 1667 "de jeunes bras de vingt-huit ans s'appliquèrent à défricher l'Île Ste-Thérèse pour un nouveau seigneur qui allait recevoir une nouvelle seigneurie, Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, originaire de Persevil, Bretagne". Aidés de plusieurs compagnons, les travaux d'abattage allèrent bon train, si bien que Michel-Sidrac Du Gué pouvait se marier en novembre de la même année avec Marie Moyen. En attendant d'y habiter en permanence et d'y élever une nombreuse famille, il avait pignon sur rue à Montréal, tout à côté d'un grand pionnier, Michel Tessier. Ce n'est qu'en 1679 que le nouveau seigneur s'installera dans son Île pour y établir sa famille déjà bien en marche.

Le 23 août 1677, à Montréal, Jean Hayet passe un contrat de travail à effectuer sur l'Île Sainte-Thérèse avec M. René Cavelier, écuyer, sieur de La Salle, gouverneur pour le Roi et seigneur du Fort de Frontenac. C'est son lieutenant au dit fort qui le remplace, François de Laforest. Ce travail à exécuter consiste précisément à faire la sélection de bois de chêne dont regorgeait l'Île Ste-Thérèse pour la fabrication de navire. Son métier de scieur de long était recherché des employeurs et lui ouvrait la porte à toutes les tâches épuisantes de l'époque.

Mais l'Ancêtre n'avait pas travaillé que pour les autres. Tout en respectant ses engagements, il avait travaillé fort pour se préparer des terres en pensant à l'avenir pour y fonder à son tour un foyer. De toutes façons, il avait acquis suffisamment de terrains pour en concéder 2 arpents de front sur 15 de profondeur à Jacques Biart, le 5 décembre 1678. Ce contrat fut signé en présence du notaire Claude Maugue. Concernant l'acheteur, il est intéressant de constater qu'il était originaire de Rennes, un Breton comme lui. Une coïncidence ! Tout comme le seigneur Michel-Sidrac Du Gué, un autre Breton comme lui !. Et dans ce contrat cité, il est décrit que cette partie de terre concédée à Jacques Biart s'y trouvait une habitation bien modeste et que le défrichement était peu avancé parce que la terre peu préparée. De plus, il est dit qu'elle a été donnée à Jean Hayet avec ce qu'il avait déjà acquis en dédommagement pour les services rendus au seigneur de l'Île.

Avec ces quelques pistes modestes, se profile comme sur fond de scène l'image de ce valeureux pionnier qu'est notre Ancêtre Jean Hayet. Bien sûr, on voudrait scruter davantage le mystère de cet homme vaillant et

courageux qui a donné toute sa mesure dans un travail constant et épuisant. Ce que l'on sait à l'évidence, c'est qu'il est venu un jour comme engagé privé ou autrement et qu'il y est resté. Comme les arrivants à Montréal, ils y passaient quelque temps, parfois quelques années, pour apprendre les risques d'une nouvelle vie vouée à tous les sacrifices inimaginables. C'est sûrement à Ville Marie qu'il connut Simon Galbrun venu avec la Grande Recrue en 1653 dont il devait épouser sa fille Catherine beaucoup plus tard. Bientôt, il est affecté à la Pointe-aux-Trembles où se dessine déjà l'implantation d'une nouvelle paroisse qui sera desservie par les prêtres de Saint-Sulpice.

A cette époque, toute l'Île de Montréal appartenait aux Sulpiciens. A cause de constants harcellements des Iroquois, les propriétaires avaient décidé de fortifier les points les plus vulnérables de l'Île en installant de petits forts pour se protéger contre toutes interventions surprises et surtout protéger les quelques familles bien courageuses qui avaient décidé de s'y installer en permanence.

Mais l'Île Ste-Thérèse était devenue depuis longtemps un lieu où les risques d'embuscades et de pièges augmentaient de plus en plus. Ce fut l'occasion toute désignée pour offrir l'Île en seigneurie. Pour cela, il fallait trouver preneur avec les obligations que le titre seigneurial imposait à l'acquéreur. A cette époque, l'Île Ste-Thérèse pouvait s'étendre sur une longueur de trois milles de long sur un mille et demi de largeur. Elle possédait l'avantage d'être située près de Ville Marie; au nord, elle regardait Repentigny et face au grand fleuve St-Laurent, c'était Varennes qui allait devenir plus tard sa paroisse officielle.

L'occasion allait donc se présenter avec l'arrivée de M. Michel-Sidrac Du Gué. Dans son Histoire de la Colonie française du Canada, M. l'abbé Faillon explique que le Séminaire de St-Sulpice, propriétaire de toute l'Île de Montréal, avait concédé quatre fiefs pour protéger la tête de l'Île en établissant des colons sur les bords des Lacs St-Louis et des Deux-Montagnes. Le Séminaire proposa d'offrir un autre fief à M. Du Gué, celui surnommé Boisbriand au nord de Ville-Marie. Le 19 janvier 1672, M. Du Gué acquérait ce fief de 200 arpents de terre. Cette concession prit le nom de Boisbriand. Sept années plus tard, Michel-Sidrac s'en départit.

Bien avant cette offre des Sulpiciens, l'Île Ste-Thérèse avait attiré l'attention de M. Du Gué par la beauté de son site, la proximité de Ville-Marie et surtout les avantages qu'elle offrait pour la traite que ne dédaignait pas le seigneur. Déjà, M. Du Gué s'était fait donner la permission de faire travailler des hommes au défrichage de l'Île convoitée. En effet, c'était le 29 octobre 1672 que l'Intendant Talon concédait à M. de Boisbriand "en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits, tant en l'ancienne qu'en la Nouvelle-France depuis qu'il est passé par ordre du Roi, et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir encore rendre ci-après", l'Île Ste-Thérèse avec les îles et les îlots adjacents .... Le nouveau seigneur devait tenir feu et lieu sur sa seigneurie.

Arrivé en 1665, en même temps que René Gauthier de Varennes, Michel-Sidrac Du Gué venait apporter son aide au régiment de Carignan. Il y fut même capitaine de brûlot quand sa propre compagnie y fut versée. C'était un Breton d'origine tout comme l'Ancêtre. Une autre coïncidence ! La paix revenue avec les Iroquois, on lui offrit de rester au pays, ce qu'il accepta trouvant par la même occasion non seulement un nouveau titre à ajouter à son nom et des redevances appréciables, mais surtout bien des occasions pour la chasse qu'il préférait à ses seigneuries.

C'est dans ce contexte historique des débuts de la colonisation de Montréal, avec des noms qui s'inscriront dans des textes de notre histoire, qu'apparaît à nos yeux la figure de l'Ancêtre Jean Hayet. Il avait acquis une longue expérience de son nouveau milieu en compagnie de compagnons venant de sa province natale. De plus, son métier de scieur de long en même temps que défricheur le rendait un personnage recherché et apprécié.

On peut s'étonner, après tant d'années passées en Nouvelle-France, qu'il ne se soit pas marié plus tôt. Les lois établissant les règles du mariage pour les nouveaux arrivés étaient sévères. On ne tolérait pas de célibataires après trois années d'engagement ou de service. Si le candidat ne se soumettait à cette consigne, il devait retourner en France. Pour ce qui est de l'Ancêtre, depuis longtemps sa présence était connue autant des autorités que de ses compagnons de travail. Pourrait-on supposer que l'engagement de Jean Hayet eut été un contrat privé et renouvelable, comme cela ait pu se présenter dans plusieurs occasions à cette époque ? Nous affirmons certes que nous n'avons rien trouvé à date pour nous permettre une affirmation définitive. Quoiqu'il en soit, l'histoire de Ville-Marie nous rapporte que certain colon arrivé en Nouvelle-France depuis quelques années chargeait quelque armateur de contacter un compatriote afin de l'amener au pays à titre d'engagé. Ce qui s'est produit pour d'autres ancêtres.

Mais les choses allaient bientôt changer. Après tant d'années de labeur, éloigné sur une Ile déserte, Jean Hayet n'en pense pas moins à fonder un foyer. Ses premières années à Ville-Marie, il avait eu l'occasion de faire la connaissance d'un vaillant milicien en la personne de Simon Galbrun, arrivé avec la Grande Recrue de 1653. Cette amitié devait durer longtemps puisqu'il mariera la plus jeune de ses filles, Catherine Galbrun, qui n'aura que 14 ans au moment de son mariage.

Ce fut dans la chapelle de la Pointe-aux-Trembles, sous le vocable de l'Enfant-Jésus, qu'a eu lieu la cérémonie religieuse le 30 décembre 1680. Cette modeste chapelle venait à peine d'être bénie le 13 mars 1678 par M. Lefebvre, supérieur du Séminaire, assisté de M. Seguenot et de M. Jean Cavelier, frère de Sieur Robert de La Salle.

Dans l'Acte de mariage heureusement conservé aux Archives Nationales du Québec, plusieurs points d'intérêt méritent notre attention. Tout d'abord ce n'est que deux ans à peine que la paroisse de l'enfant-Jésus de la Pointe-aux-trembles ait été érigée canoniquement. C'est le Curé du temps, François Seguenot, prêtre de Saint-Sulpice, qui en fait la célébration.

Depuis longtemps, l'Ancêtre avait dû se familiariser avec le surnom de St-malo qui lui attribua dès le début des actes notariés. Saint-Malo, étant le diocèse d'origine de Jean Hayet, la paroisse de son baptême ne semble pas avoir été privilégiée. Aujourd'hui, après un court séjour en Bretagne, le lieu probable de naissance serait Saint-Lunaire à quelques 20 km de Saint-Malo. Il s'y trouvent même encore de nos jours des Aiet et des Aiette et le cimetière nous dévoilent beaucoup de tombeaux avec des inscriptions funéraires sous les noms de nombreux défunts Aiet. Après quelques générations de Aiet ou de Hayet, comme on le trouve dans plusieurs registres paroissiaux, le nom Malo va s'affirmer définitivement pour se répandre partout au Canada et en Amérique.

Un autre trait d'importance que l'on découvre dans l'acte de mariage, ce sont les noms des parents de Jean Hayet qui vivent encore en Bretagne, soit Gilles Hayet et Jeanne Héreau. Quant aux parents de Catherine Galbrun qui est née elle en Nouvelle-France, ce sont Simon Galbrun et Françoise Duverger.

L'âge de L'Ancêtre au moment de son mariage peut nous étonner. Son épouse n'avait que 14 ans tandis que lui avait atteint 41 ans. En comptant son engagement presque immédiat dans l' Ile Ste-Thérèse, treize à quatorze ans avaient passés avec bien des difficultés. L'occasion de revenir à Ville-Marie semble ne pas avoir été facile ou nombreuse. Toutefois, il avait gardé dans son cœur l'image de la petite Catherine qui allait devenir sa future épouse par choix malgré les épreuves de l'attente et de la vie.

Après les dispenses qui s'imposaient à cause du temps de l'Avent, le mariage eut lieu malgré tout avec une certaine solennité pour l'époque, en présence de témoins et de plusieurs amis tant de la Pointe-aux-trembles que de Ville-Marie. Le seigneur Michel-Sidrach Du Gué a daigné se faire représenter par son fils Jean Du Gué. C'était le 30 décembre 1680.

Six enfants vont naître de cette union, dont quatre seront baptisés à la Pointe-aux-Trembles et les deux derniers à Varennes. Ce fut en 1692 que l' Ile Ste-Thérèse fut rattachée à Varennes par une ordonnance de Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec. Les prêtres de Saint-Sulpice n'auront plus à faire de ministère chez les habitants de l' Ile puisque la relève sera assurée par des prêtres de la rive sud, soit de Varennes. Il est intéressant de noter qu'en 1681, lors du recensement, l' Ile Ste-Thérèse comptait 53 personnes qui y résidaient en permanence. En consultant à la paroisse de Varennes, on affirmait sans aucun doute que l' Ile avait une petite église et que parfois des célébrations de baptêmes et même de mariages y ont eu lieu, quoique les Actes étaient consignés dans les registres de Varennes.

Il est particulièrement intéressant de remarquer que les deux aïeux vécurent toute leur vie dans l'Ile Ste-Thérèse et qu'ils y sont décédés. Le premier Jean Hayet dit St-Malo mourut le 21 décembre 1721 et fut inhumé sous l'église de Varennes comme le stipule l'acte de sépulture conservé aux registres paroissiaux. Catherine, 23 ans plus tard, décédait dans son Ile âgée de 77 ans, le 9 janvier 1744. Son corps fut enterré au cimetière de Varennes. L'Ancêtre, lui, avait 82 ans à son décès. Les conditions de vie qu'on a beaucoup de difficulté à se représenter ne les vainquirent pas avant d'avoir achevé leur oeuvre de constructeur d'un nouveau pays. On ne saura jamais s'ils furent conscients du destin qu'ils avaient du affronter pour faire oeuvre commune de vie et de survie jusque dans leurs descendants.

Cinq pousses avaient surgi de cette nouvelle plantation en cette terre de promesses qui allait étendre ses ramifications partout au Québec, à travers le Canada et même les Etats-Unis. Et chacun de ses rameaux a donné naissance à une nouvelle famille, à une nouvelle descendance, pour léguer le titre de famille-souche de la francophonie hors la France. Et depuis ce temps, il est toujours vrai d'affirmer que le Québec est le deuxième pays francophone au monde après la mère-patrie.

La première à naître de ce nouveau couple s'appellera **Catherine** comme sa mère, selon la coutume. Elle sera baptisée le 30 janvier 1684 à Pointe-aux-trembles. La paroisse de Varennes recevra son

consentement de mariage le 20 août 1599 à François Delpé dit Pariseau. Les familles Dalpé et Pariseau se réclameront de la même ancêtre maternelle.

**Geneviève** sera la deuxième à voir le jour, le 20 mai 1686 et sera baptisée à Pointe-aux-trembles. Elle se mariera une première fois le 20 avril 1705 à Varennes à Marc-Aurèle Chapelain. Son second mariage eut lieu également à Varennes le 19 mai 1711 avec Antoine Troy.

Un garçon sera le troisième enfant à paraître au foyer pour la plus grande joie de la petite famille. On l'appellera **Jean** pour perpétuer le nom de l'Ancêtre, selon la coutume. Mais on y ajoutera le nom de **Baptiste** pour le différencier du paternel. Né dans l'île, comme tous les autres enfants, le 27 février 1690 ; il sera baptisé le même jour à Pointe-aux-trembles. La paroisse de Varennes le retrouvera au pied de l'autel le 23 novembre 1723 pour demander la main à M. Madeleine Petit, fille de Louis Petit et de Marie Pomponnelle, originaires de La Rochelle. Le père Jean Hayet avait déjà quitté ce monde depuis près de deux ans. Sept enfants naquirent de cette union dont deux assureront la descendance des Hayet, particulièrement sur la Rive-Sud de Montréal.

**Louis** est le quatrième enfant de cette deuxième génération. Il est baptisé le 20 décembre 1691 à Pointe-aux-trembles. Son mariage sera célébré lui aussi à Varennes le 4 décembre 1718 et fera partie de cette grande dynastie des Émery et des Coderre par son union à Marie Émery, fille de Louis et de Madeleine Leclerc. Douze enfants naîtront de ce mariage dont 10 assureront la continuité des Hayet-Malo.

Autant du côté des femmes que du côté des hommes, l'histoire de ces valeureux pionniers mériterait d'être écrite avec beaucoup de respect et de tendresse. Ce qui est dit pour les premières générations vaut également avec autant d'admiration pour les femmes qui ont partagé les joies et les peines pour assurer la continuité d'une œuvre marquée par le courage et la détermination.

**Jeanne**, née à l'Île Ste-Thérèse le 18 décembre 1693 fut baptisée le même jour à Pointe-aux-Trembles. Elle épousa Claude Martin le 27 novembre 1713 à Varennes. Son époux s'engagea par deux fois pour l'Ouest. Ce qui ne l'empêcha pas de donner une brillante descendance de familles Martin.

**Joseph** fut le dernier enfant des époux Hayet. Il fut baptisé le 26 mars 1696, mais ne vécut que deux jours.

Pour peu que l'on connaisse les débuts de notre Histoire, un fait domine toutes nos réflexions. On sait tous les difficultés insurmontables dont nos ancêtres ont dû faire face : un pays vierge dont on ne connaît pas les limites, les forêts inaccessibles, la dureté du climat, les faibles ressources pour la nourriture et le logement et par surcroît, les embusques dressées par les premiers occupants. Et pourtant, malgré tous ces impondérables, un phénomène m'intéresse particulièrement : l'expansion territoriale.

Dès la deuxième génération, ce phénomène prend une dimension particulière avec le départ du second fils de l'Ancêtre, Louis. Toutes nos familles pionnières ont vécu ces séparations pénibles et inquiétantes d'enfants à la recherche d'autres horizons, pour de nouveaux engagements, de nouveaux défis. Ils

sont partis sans doute pour ne plus revenir à la source si ce n'est parfois pour venir y cueillir une épouse qu'ils avaient mis en attente de leur retour..

Voilà pour Louis Hayet qu'une terre est concédée au Portage (l'Assomption) le 1<sup>er</sup> juin 1726. Son père est mort depuis 5 ans. Il laisse sa mère aux soins de son frère Jean-Baptiste à l'Île Ste-Thérèse et à Varennes. Il laisse son épouse à Varennes enceinte de son cinquième enfant, avec l'intention de venir la chercher aux moments propices. Le voyage est long et pénible pour cette jeune mère qui est loin d'avoir terminé sa maternité. Elle mettra au monde d'autres enfants sur la terre concédée de l'Assomption et la famille s'agrandira toujours.

Louis Hayet s'établit sur cette terre vers 1727. A peine 5 ans plus tard, il avait sa maison avec dépendances et dix arpents de terre labourable. C'est ici à l'Assomption que se formera le premier noyau de Hayet dit Malo, comme une autre source vive, d'autres rejets pour donner naissances à de nombreuses ramifications, telle celle de Saint-Paul de Joliette et de toute la région de Lanaudière.

Michel, fils de Louis, connaîtra trois mariages. Malheureusement, la mortalité infantile sera désastreuse. D'abord marié à Varennes le 24 janvier 1757 à Marie-Cécile Petit, il se remariera, parès la mort de son épouse, à l'Assomption, le 16 août 1773 à Marguerite Christin, veuve de Charles Chevaudière-Lépine. Encore veuf, il se marie à une cousine germaine, M. Hypolite Chaput, fille de Jacques et de Madeleine Hayet, à l'Assomption le 26 juin 1775. Des enfants qui naîtront des deux mariages fertiles, des familles Hayet ou Malo envahiront de nouvelles terres à cultiver dans Joliette et les régions avoisinantes. Une souche bien particulière naîtra pour porter des ramures nouvelles en partant de l'Épiphanie jusqu'en l'Outaouais où Plaisance sera une pépinière de Malo. Je veux parler de Pierre Malo. Cette branche portera des fruits jusqu'en Abitibi et même aux États-Unis.

Joseph Hayet, fils de Louis de la deuxième génération, se mariera à l'Assomption le 4 février 1755 à Marie-Anne Brien. Des 5 enfants qu'ils auront, trois reviendront à Varennes y prendre épouses comme si la source vive les attirait. Leur dernier enfant, lui, y fera souche à Rivière-des-Praries, mais pour peu de temps.

Jean, lui aussi gardera bien ancrées ses racines à Varennes et se mariera à Marie-Anne Mongeau.

Quant aux filles, elles s'associeront à des noms qui feront l'envie de bien d'autres familles par leur générosité, leur labeur et la fierté de leur nom d'origine.

Marie-Louise Hayet, mariée à Joseph Pelletier à Varennes le 30 novembre 1737.

Suzanne Hayet, mariée à Jean Prévost à Varennes le 19 octobre 1745.

Thérèse Hayet deviendra la belle-sœur de Marie-Anne Brien par son mariage avec Louis-Joachim Brien le 17 février 1749 à Varennes.

Françoise Hayet qui s'associera à la grande famille Savaria en mariant Jean-Baptiste Savaria le 26 avril 1751 à Varennes.

Quant à Marie-Joseph Hayet, elle demeurera à Varennes et trouvera son époux en Amable Joachim qu'elle maria le 2 juin 1766.

Dans cette nomenclature de noms et de dates, il faut tout de même ne pas oublier de parler d'un autre fils de Louis dont les descendants se perpétuent encore de nos jours : je veux parler de Modeste Hayet. Pour lui, son choix est fait. Il restera sur la terre des ancêtres à Varennes et ses fils et ses filles perpétueront le nom Hayet qui deviendra au cours des prochaines générations Malo, tout simplement. Le nom de Modeste, à partir de lui, reviendra souvent dans les Répertoires paroissiaux. Je n'en connais pas l'origine. Cela peut prêter à de "fausses" représentations en pêchant par modestie !

Le Modeste dont nous parlons, pour le situer, c'est le fils de Louis Hayet et de Marie Émery. Il est donc de la troisième génération. A combien de départs aura-t-il assisté de son vivant, des frères, des sœurs, des cousins et des cousines partir pour d'autres lieux, s'exiler en fait comme une nécessité pour aller donner vie à d'autres régions, recommencer à bâtir de nouveau comme l'ont fait leurs si proches prédécesseurs.

En parlant de ce Modeste, je pense également à tous ceux qui sont restés sur la Rive-Sud et par leurs descendants ont ouvert d'autres horizons, fondateurs inconnus qui ont pris part à l'expansion sur les rives du Saint-Laurent, les plus belles paroisses de la Montérégie, allant ensuite vers les Bois-Francs, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe, les régions de Rouville, de L'Estrie et combien d'autres. ?

La Prairie a connu aussi son invasion très modeste de Malo. Mais très près de la grande ville et les besoins se faisant pressants, bien des Malo ont traversé le fleuve pour aller vers les manufactures et s'installer dans l'Est de Montréal pour arriver à Saint-Henri où un très grand nombre de ruraux y plantèrent définitivement leur tente.

Hubert Malo qui était né à Saint-Marc-sur-Richelieu, fils de Hypolite Malo et de Sophie Senécal, s'était marié à cette même paroisse le 27 octobre 1876 à Marie-Louis Delisle, fille de Henri Delisle et de Léocadie Senécal. Quelques années plus tard, il émigra à Laprairie et y fit souche. Malheureusement, il mourut très jeune à 48 ans et la famille se disloqua. Charles-Auguste Malo, mon père, vint à Montréal pour y pratiquer son métier de forgeron dans le fer, y partit même un garage en association avec un nommé Bonhomme. En ce temps-là, il est venu à Saint-Henri où il rencontra ma mère, Eva Bessette, et se maria à la même paroisse le 17 juillet 1905. Treize enfants devaient venir au monde de cette union. Mon père vécut jusqu'à 1939 et mourut à 54 ans au bout de ses forces et de son cœur qui n'en pouvait plus. Je garde un souvenir ému de cette figure qui représentait pour moi l'image du courage et de la générosité. Il avait accompli son œuvre comme tous ses devanciers pour nous laisser un exemple de courage qu'il avait reçu en héritage de ses ancêtres, tout comme chacun de nous.

Nous arrivons à la fin d'un conte que toutes nos familles ont vécu de façons différentes sans doute.

Ce chemin que nous venons de parcourir trop rapidement, nous ouvre quand même la voie à de justes réflexions.

Un sentiment d'admiration nous envahit tous quand nous prenons un temps d'arrêt pour admirer et réfléchir sur ces destinées impossibles auxquelles nos ancêtres ont été appelés à vivre dans un contexte historique qui leur est propre pour devenir source d'inspiration pour le présent.

Je retiens de ce court pèlerinage aux sources de nos Ancêtres trois sentiments pour nourrir et entretenir notre admiration et notre reconnaissance. Personne parmi nos Ancêtres furent amenés de force vers l'inconnu d'un pays à construire. Cet engagement, pour la plupart, il était sans retour. Certains ont pu défaillir devant la lourdeur de la tâche et la faiblesse du corps n'a pas été à la hauteur de ce défi. La persévérance, la ténacité, le courage de vaincre les obstacles qui étaient si nombreux comme les conditions de vie, la température implacable, surtout nos hivers rigoureux. Malgré tous ces obstacles, ces limites poussées à l'extrême, il y avait une force à laquelle eux seuls en connaissaient le secret, c'était la **FOI**.

Il faut se rendre à l'évidence que nous qui avons connu nos heures de noirceur et de restriction au cours de nos vies respectives, rien ne peut égaler la tâche confiée à nos devanciers, nos Ancêtres. Tous nous devons nous incliner devant ces bâtisseurs de notre Histoire et ne pas céder à l'indifférence ou à l'oubli. Ce serait commettre le sacrilège d'un peuple dénaturé qui se condamne à ne pas vouloir survivre face à nos problèmes du temps présent qui ne peuvent être d'aucune façon comparés à ceux de nos devanciers.

Puissent ces quelques lignes éveiller dans le cœur de nos nombreuses familles-souches et de toutes celles qui se sont jointes à notre destinée le respect du passé, l'intérêt pour la recherche de nos origines, et développer la fierté de notre identité et de notre appartenance française.

**Jean-Paul Malo, ptre**

